

## Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples comités de Nantes et Saint-Nazaire

## Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

Les derniers développements de la guerre au Proche-Orient font craindre un embrasement de toute la région. C'est sans aucun doute la volonté de Benjamin Netanyahou : ouvrir un autre front au Sud-Liban après avoir dévasté Gaza et la Cisjordanie.

La riposte disproportionnée d'Israël aux attaques terroristes du 7 octobre 2023, a plongé Gaza dans l'horreur. On compte des dizaines de milliers de morts. Toutes les infrastructures sont détruites. Plus de deux millions de Gazaouis sont menacés d'une destruction génocidaire comme le reconnaît la Cour Internationale de Justice. Des victimes libanaises viennent maintenant s'ajouter aux vicitmes palestiniennes.

Il y a urgence à imposer un cessez-le feu total et permanent, l'arrêt définitif des bombardements, des offensives terrestres et des déplacements forcés de populations, l'entrée immédiate et sans restriction de l'aide humanitaire d'urgence et la levée durable du blocus de la bande de Gaza, la protection de la population palestinienne de Cisjordanie y compris à Jérusalem-Est, la libération des otages civils israéliens et de tous les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Il y a urgence à promouvoir une solution politique respectant le droit international, c'est à dire en premier lieu la fin de l'occupation militaire et de la colonisation et la création d'un État palestinien dans les frontières de 67 avec Jérusalem-Est comme capitale, à côté de l'État d'Israël. C'est la seule solution pour mettre fin aux dizaines de milliers de morts, aux souffrances sans fin du peuple Palestinien et aux risques de nouvelles victimes parmi la population.

Le gouvernement français doit cesser toute vente d'armes à Israël et reconnaître l'État de Palestine conformément au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'Union Européenne doit appliquer des sanctions contre Israël notamment la suspension de l'accord d'association UE/Israël tant que les dirigeants israéliens ne se conformeront pas au droit international.

Seul le respect du droit international est à même de garantir la paix dans la région.

Les comités de Nantes et Saint-Nazaire du MRAP, 27 septembre 2024